

LES AFFICHES

DE PARIS,

AVIS DIVERS, &c.

Du Lundy 27 Janvier 1749.

T E R R E .

TERRE à vendre ; la terre de la Follainne a titre de châtellenie , avec haute , moyenne , & basse justice ; elle est située en Touraine , Paroisse d'Ozay , Election de Locher sur le bord de Lindre & de Lindrois ; il y a un château assez bien bâti , & fort logeable , belle basse-cour , jardins en terrasses revêtus de promenades commodes & agréables , plantés d'ormes & de bois en futaye naissante au tour de la maison ; le revenu consiste en vingt arpens de prés à deux herbes , sises sur la riviere Dindre , en un moulin à foulon affermé cent soixante livres ; en trois métairies qui contiennent chacune soixante - quinze arpens de terres labourables ; en neuf arpens de vignes ; en trente arpens de bois taillis , en une bonne fuye ; en rentes seigneuriales , tant en bled qu'en argent , les rentes en bled se montent à cinquante-deux boisseaux froment, trente seigle & quarante avoine ; en argent à quatre-vingt-douze livres quinze sols onze deniers : il y a en outre un droit de terrage qui peut valoir soixante boisseaux froment , trente orge & trente avoine ; une borderie affermée quinze livres , toutes les semences appartiennent au Seigneur ainsi que les bestiaux dont il retire le profit & dont la souche se monte à trois mille six cens livres. *S'adresser à M. Rosignol , Notaire , Place du Palais Royal.*

T R I B U N A U X .

ARREST du Conseil d'Etat du Roi : du 19 Novembre 1748. Le Roi étant informé que quoique par l'article IX de la déclaration du 21 Octobre 1746 , il ait été défendu à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles fussent , autres que les maîtres cartiers , de vendre , débiter & colporter aucunes cartes à jouer, même dans les lieux où il n'y a point de maîtres cartiers , dans lesquels on ne pourra faire commerce de cartes sans la permission par écrit du fermier , nonobstant tous privilèges , auxquels il a été dérogé par ladite déclaration ; néanmoins plusieurs maîtres des corps & communautés de Paris , Rouen, & de quelques autres villes du Royaume où il y a des maîtres cartiers , soutiennent être en droit par leurs statuts ; de vendre & débiter des cartes , & prétendent que la prohibition faite par ladite déclaration du 21 Octobre 1746 , n'a lieu que pour les villes où il n'y a point de maîtres cartiers : en sorte que , sous ce prétexte , il se vend , débite & colporte une infinité de cartes recoupées & de faux moulage , tant dans la ville de Paris que dans les autres villes du royaume ; ce qui est entièrement contraire à l'article VIII. de ladite déclaration , & fait un tort considérable au produit des droits sur les cartes : & Sa Majesté désirant pourvoir à ces abus , oui le rapport du sieur

A V I S D I V E R S .

De par le Roi , & M. le Lieutenant Général de Police. Messieurs & Dames , vous êtes avertis qu'il est arrivé depuis peu dans cette ville , un animal nommé *Rhinocerot* , animal qu'on a cru apocriphe jusqu'à présent : ce monstre fut pris en Asie , dans la Province d'Assem , qui appartient au Grand Mogol , en 1741 , par un Capitaine marinier , lequel Capitaine le fit transporter de Bengalen par mer en Hollande : il n'avoit que trois ans quand il fut pris ; sa taille étoit alors de cinq pieds sept pouces de hauteur , douze pieds de longueur , & douze de grosseur ; il est devenu depuis ce tems-là beaucoup plus grand & plus gros : ce monstre est de couleur musc ; il n'a point de poil comme l'Eléphant , sinon aux extrémités des oreilles , & au bout de la queue où on en voit tant soit peu ; il a une corne placée sur le nez , laquelle corne lui sert à se défendre contre son ennemi antipathique qui est l'Eléphant ; il court avec une légereté étonnante ; il sçait nager , & il aime à se plonger dans l'eau comme un canard : sa tête se rend un peu pointue au-devant ; ses oreilles ressemblent à celle d'un asne ; ses yeux sont excessivement petits pour sa taille qui est énorme : il semble que sa peau soit couverte de coquilles ; elles se battent l'une contre l'autre quand l'animal se remue ; elles sont épaissies de deux pouces , ses pieds sont quarrés & fort gros ; il a trois griffes : cet animal , comme il est dit ci-dessus , est l'ennemi juré de l'Eléphant , quand ils se rencontrent , il est infallible qu'ils ne se battent ; le *Rhinocerot* se met dessous le ventre de l'Eléphant , & lui enfonce sa corne dans le ventre , jusqu'à ce que l'Eléphant succombant à la douleur , se laisse tomber , & écrase son ennemi par le propre poids de son corps. Pour sa nourriture , il mange soixante livres de foin , & vingt livres de pain par jour ; il boit quatorze sceaux d'eau , & de la bierre : il a été pésé à Stouquart , dans le pays de Wirtemberg , le 6 May 1748 , il pesoit 5000 liv. Il n'est point farouche ; il est tout au contraire très-apprivoisé , doux , si on peu se servir de ce terme , comme une tendre colombe , parce qu'il n'avoit qu'un mois quand quelques Indiens l'attraperent avec des cordes ; ils tuerent sa mere à coup de flèches : à deux ans ce *Rhinocerot* couroit dans les appartemens , comme pourroit faire un chien ; il alloit au tour des tables des Seigneurs où on le menoit pour le faire voir , & se laissoit caresser par tout le monde. Il faut mener ce monstre en chariot , & que le chariot soit couvert ; il faut quelquefois (c'est-à-dire quand les chemins sont mauvais) mettre jusqu'à vingt chevaux pour le tirer : il sort de sa cabane sans aucune difficulté. Cet animal a été vu dans toutes les Cours d'Allemagne , où il a fait l'admiration de tous les Souverains des Cours étrangères. Quand un ou deux *Rhinocerots* se trouvent dans un troupeau de bêtes sauvages , qui pressées de la soif s'assemblent à quelques fleuves , les *Rhinocerots* commencent à boire les premiers , sans que les autres bêtes sauvages osent en approcher. La corne de ce

monstre est fort estimée des Indiens qui s'en servent contre toute sorte de venin, contre l'appoplexie & autres maladies : ses dents, ses griffes, sa chair, & son sang, ainsi que sa fiente & son eau, tout est salutaire pour le corps humain : nous en avons l'expérience, parce que beaucoup de personnes s'en sont trouvé très-bien ; les susdites choses se prennent de ceux qui le pansent, pour une sorte de récompense. On le voit à Versailles au cheval rouge, rue de l'Orangerie, tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis une heure jusqu'à six ; les premières places sont de trois liv. les secondes de trente-six sols, & les troisièmes de douze sols.

De par le Roi ; POMPES du Roi publiques, pour empêcher les incendies, sans que le public soit tenu de rien payer. *Lieux où les pompes du Roi & les magasins sont déposés* : Aux Carmes de la place maubert, aux Jésuites de la rue S. Jacques, aux Enfants-Rouges du marais, aux Blancs - Manteaux, à la Trinité, dans la maison du grand Cerf rue S. Denis, à la Halle aux Draps rue de la Lingerie, aux Jésuites de la rue S. Antoine, aux Prêtres de l'Oratoire, aux Capucins de la rue S. Honoré, à l'Opera, à la Bibliothèque du Roi, chez M. le Lieutenant Général de Police, dans la maison des Coches de Versailles, au Saint-Esprit, à la Comédie Italienne, au Palais chez M. le premier Président, à l'Archevêché, à la Comédie Française, à la foire S. Germain, chez M. le Curé de S. Sulpice, & chez le sieur Dumouriez Duperier. Le sieur Dumouriez Duperier, Directeur général des pompes du Roi pour les incendies, & le sieur Dumouriez son frere, Lieutenant dans la Compagnie des Gardes-Pompes, sont logés rue Mazarine, vis-à-vis les murs de la petite porte du Colège des Quatre-Nations.

Dix louis d'or à gagner : il a été perdu au retour de Fontainebleau, un baguier contenant quinze bagues ; sçavoir, une d'une émeraude montée à jour, une d'une turquoise entourée de brillans blancs en forme de cœur, une topaze d'Orient, une alliance d'un saphir, & d'un brillant avec des cheveux dessous, une alliance d'un rubis & d'un diamant en cabuchon de rubis fin, avec deux brillans à côté, un grenat entouré de karats monté à pans, une bague de quatre diamans jaunes entourés, une autre d'un aigue marine en forme de losange, une agathe arborisée, entourée de saphirs, cette bague s'ouvre à secret, il y a dedans deux petits tableaux qui représentent un homme & une femme nuds, une bague d'un saphir fort pâle, entourée de brillans jaunes, une autre de diamant couleur de roze, entourée d'émeraudes, dessus la plaque est un bouquet d'émail usé, l'anneau est un brillant couleur de roze & de l'émail entre ; une bague d'alliance d'un rubis falais & d'une aigue marine avec une couronne au-dessus de pareilles pierres, une autre d'un portrait avec des cheveux dessous l'anneau, entourée de brillans ; une autre de portrait d'enfant : ledit baguier étoit envelopé dans un mouchoir ainsi qu'une écritoire d'argent de forme quarrée. *Ceux qui en donneront des nouvelles auront la récompense promise ; s'adresser à M. Rondé Joyaillier du Roi, aux Galleries du Louvre.*